

**DEMANDE DE DÉROGATION  
POUR LA DESTRUCTION, L'ALTÉRATION, OU LA DÉGRADATION  
DE SITES DE REPRODUCTION OU D'AIRES DE REPOS D'ANIMAUX D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES**

Titre I du livre IV du code de l'environnement  
Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations  
définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

**A. VOTRE IDENTITÉ**

Nom et Prénom : .....

ou Dénomination (pour les personnes morales) : Ministère des Armées .....

Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : Unité de Soutien de Soutien à l'Infrastructure de la Défense de St Dizier .....

Adresse : N° ..... Rue ..... BP. 80061 .....

Commune Saint-Dizier .....

Code postal 52102 .....

Nature des activités : Ministère des Armées .....

.....

Qualification : .....

.....

**B. QUELS SONT LES SITES DE REPRODUCTION ET LES AIRES DE REPOS DÉTRUITS, ALTÉRÉS OU DÉGRADÉS**

ESPÈCE ANIMALE CONCERNÉE	Description (1)
Nom scientifique Nom commun	
B1 Delichon urbicum	Voir document ci-joint
hirondelle de fenêtres	
B2	
B3	
B4	
B5	

(1) préciser les éléments physiques et biologiques des sites de reproduction et aires de repos auxquels il est porté atteinte

**C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION \***

Protection de la faune ou de la flore	<input checked="" type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input checked="" type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input checked="" type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input checked="" type="checkbox"/>
Etude écologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input checked="" type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/>

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : .....

.....

Voir document ci-joint

.....

.....

Suite sur papier libre

**D. QUELLES SONT LA NATURE ET LES MODALITÉS DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION \***

Destruction  Préciser : .....  
Voir document ci-joint

.....

.....

.....

Altération  Préciser : .....  
/

Dégradation  Préciser : .....  
/

Suite sur papier libre

**E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES ENCADRANT LES OPÉRATIONS \***

Formation initiale en biologie animale  Préciser : .....

Formation continue en biologie animale  Préciser : .....

Autre formation  Préciser : Ce projet est en partenariat avec le conservatoire .....  
des espaces naturels de Champagne Ardenne.....

**F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION**

Préciser la période : premier semestre 2019.....  
ou la date : .....

**G. QUELS SONT LES LIEUX DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION**

Régions administratives : Grand Est.....

Départements : Aube.....

Cantons : Brienne-le-Château.....

Communes : Brienne-le-Château.....

**H. EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE \***

Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos

Mesures de protection réglementaires

Mesures contractuelles de gestion de l'espace

Renforcement des populations de l'espèce

Autres mesures  Préciser : .....

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : .....

Voir document ci-joint

Suite sur papier libre

**I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION**

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) : .....

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : Voir document ci-joint.....

\* cocher les cases correspondantes

MINISTÈRE DES ARMÉES



ÉTABLISSEMENT DU SERVICE  
D'INFRASTRUCTURE DE LA DÉFENSE DE  
METZ

UNITÉ DU SOUTIEN DE L'INFRASTRUCTURE  
DE LA DÉFENSE DE SAINT DIZIER

Affaire suivie par : Mme Beaumont Séverine  
Tél. : 03.25. 07.72.40



Saint-Dizier, le 18 février 2019  
N° 2019 70151 /SID/ESID-MTZ/USID-SDZ/CDT

**NOTE D'INFORMATIONS**  
**À la demande de dérogation pour la destruction**  
**d'aires de repos d'espèces protégées**

OBJET : Informations complémentaires au CERFA 13614-01

**B. QUELS SONT LES SITES DE REPRODUCTION ET LES AIRES DE REPOS DÉTRUITS, ALTÉRÉS OU DÉGRADÉS**

Une importante colonie d'hirondelles de fenêtre (*Delichon urbicum*) s'est installée récemment sur un bâtiment qui sert d'hébergement au personnel militaire sur le site de l'Établissement Principal de Munitions (EPMU) de Brienne-le-Château (10).

Les nids sont installés dans les angles supérieurs de fenêtres situées à l'étage du bâtiment (les fenêtres du rez-de-chaussée sont inoccupées par l'espèce). Le bâtiment en question a été rénové récemment et présente un aspect neuf.

Les désagréments causés par la présence de cette colonie sont de plusieurs types :

- blocage de plusieurs fenêtres (volets roulants en PVC) du fait de la présence des nids,
- salissures sur les fenêtres (PVC et vitres),
- salissures sur l'enduit des murs,
- salissures au sol (fientes et chutes de nids usés),
- risques sanitaires liés aux fientes (psittacose).

Cependant, l'ampleur actuelle de la colonie induit des désagréments désormais jugés excessifs, d'où la volonté de poser un préau à hirondelles afin de tenter d'attirer les oiseaux sur un autre support de nidification.

### Exemple de désagréments sur le bâtiment



### C. PRÉCISER L'ACTION GÉNÉRALE DANS LAQUELLE S'INSCRIT L'OPÉRATION, L'OBJECTIF, LES RÉSULTATS ATTENDUS, LA PORTÉE LOCALE, RÉGIONALE OU NATIONALE

Le site de l'EPMU est localisé au nord-est du département de l'Aube, dans la région Champagne-Ardenne. L'emplacement du projet de préau à hirondelles se situe, au sein des zones bâties de l'EPMU de Brienne-le-Château, en bordure de la D.400 (axe Troyes / Saint-Dizier), au sein du territoire du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient.

L'EPMU a une surface de 872 ha, parmi lesquels 267 ha intégrés au périmètre d'une Zone de Spéciale de Conservation (site Natura 2000 n°FR-2100-311). Le projet de préau à hirondelles se situe en dehors de la ZSC, en bordure de celle-ci. La biodiversité du site de l'EPMU est très variée, tant sur le plan des milieux naturels que de la flore ou de la faune. Cette particularité est à l'origine de la désignation du site en tant que ZSC. Sur 267 ha se trouvent des boisements de feuillus et de résineux, de belles surfaces de prairies et de pelouses sèches ainsi que divers types d'habitats humides (mares, cladaies, roselières, petites gravières...).

Le reste du site militaire abrite les mêmes types de milieux, ce qui confère au site, sur 872 ha, un intérêt écologique exceptionnel.

De plus, le site de l'EPMU est intégré dans une Zone Naturelle d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) et est en limite d'une Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux (ZICO).

L'impact du projet sur l'environnement est dérisoire (coulage de 4 pieds en béton sous chaque poteau).

En termes de valorisation, cet aménagement pourra permettre au personnel du site de découvrir les mesures de protection pouvant exister en faveur de l'avifaune (ici l'hirondelle de fenêtre).

Outre l'observation directe des oiseaux, des opérations de comptage des nichées pourront être menées in situ par le personnel, avec l'appui d'ornithologues spécialistes.

La réalisation de cet aménagement pourra faire office d'outil de sensibilisation plus large à la notion de préservation de la biodiversité, sur un site naturel exceptionnel dans sa globalité et où des actions commencent à être menées dans le cadre de la directive Natura 2000 (travaux de gestion de mares et zones humides, inventaires de la faune et de la flore...).

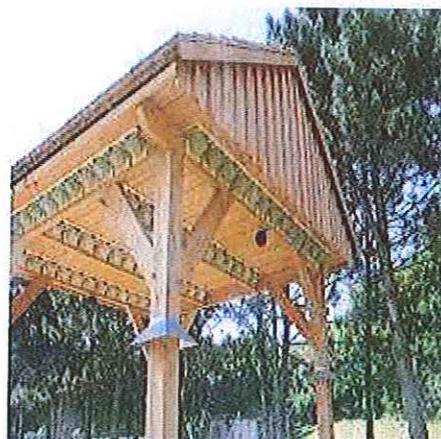
#### **D. QUELLES SONT LA NATURE ET LES MODALITÉS DE DESTRUCTION**

L'idée est de poser sur les fenêtres un dispositif ne leur permettant plus l'accroche de leur nid (plaques en plastique). Ce dispositif devrait « déranger » les oiseaux à leur retour d'Afrique au printemps 2019 (avril/mai) et les empêcher de construire leur nid. Ceux-ci seraient ainsi incités à adopter le préau muni de nids artificiels, qui aura entre-temps été posé à proximité du bâtiment actuellement fréquenté par la colonie. Le préau à hirondelles sera muni d'un dispositif de repasse (chant des mâles), élément essentiel qui contribue à multiplier l'attrait du dispositif.

Néanmoins, en fonction des délais d'instruction, les travaux pourraient avoir lieu en 2020.

#### **H. PRÉCISER ÉVENTUELLEMENT À L'AIDE DE CARTES OU DE PLANS LES MESURES PRISES POUR ÉVITER TOUT IMPACT DÉFAVORABLE SUR LA POPULATION DE L'ESPÈCE CONCERNÉE**

Pose d'un préau à hirondelles en compensation d'aménagements sur les fenêtres d'un bâtiment.



#### **I. MODALITÉS DE COMPTE RENDU DES OPÉRATIONS À RÉALISER**

Ce projet en partenariat avec le CENCA intervient dans le cadre du FIE (Fonds d'Intervention pour l'Environnement) du ministère des armées. Le financement est d'ores et déjà acquis pour 2019.

Le CENCA assurera l'assistance technique des opérations et un suivi du succès ou non du « déménagement » de la colonie en tant qu'animateur du site Natura 2000 du Bois d'Ajou et partenaire technique de l'Armée.

**L'ingénieur d'études et de fabrication Etienne PETIT  
Chef de l'USID de Saint-Dizier  
par suppléance**

#### **Destinataires :**

- DREAL
- Chrono

#### **Copie :**

- Bureau Expertise de l'ESID de Metz

